

Le paiement des porcs sous CLD

Les contrats à livraison différée sont des outils permettant aux éleveurs québécois de se protéger contre une éventuelle baisse de prix par le biais de la contrepartie. Le présent article passe en revue l'ensemble des processus relatifs au paiement des porcs sous CLD.



Le contrat à livraison différée : un rappel

Un contrat à livraison différée (CLD) est un contrat entre les Éleveurs de porcs du Québec et un producteur qui engage les deux parties. De son côté, le producteur s'engage à livrer une quantité déterminée de porcs durant une période de livraison à venir. De leur côté, les Éleveurs s'engagent à payer ces porcs au prix de pool à l'indice en plus de la différence entre le prix du CLD à la transaction et au renversement. Cette différence correspond à l'ajustement SGRM (Service de gestion du risque du marché) qui sera versé lors de la livraison des porcs.

Aussi bien à la transaction qu'au renversement, le prix des CLD inclut une estimation de la base courante. Cette estimation correspond à la base moyenne des cinq dernières années de la période de livraison. Le SGRM mesure la base sur le marché américain selon la formule suivante :

La base US = le prix au comptant moins le prix du contrat à terme de l'échéance rapprochée

Le paiement des porcs sous CLD

Lorsque vient le temps de procéder au paiement des porcs sous CLD, le Service de la mise en marché combine deux sources de revenus :

1. De la part de l'abattoir lors de la livraison physique des animaux. Le producteur reçoit le prix comptant : prix de pool de la semaine de son entente X l'indice moyen de classement des porcs.
2. De la part du SGRM : un ajustement qui correspond à la différence entre le prix du CLD à la transaction et au renversement.

ÉCONOMIE

Cas réel

Pour bien illustrer le processus, voici de mieux qu'un exemple bien réel.

Le 12 juin 2014, un producteur transige un CLD 2014-12 pour livraison du 9 novembre 2014 au 6 décembre 2014. Le prix du CLD est de 209,52 \$ incluant une base prédite de -3,60 \$/100 kg.

Le 12 novembre, il renverse son CLD au prix de 204,67 \$/100 kg, incluant la même base prédite (- 3,60 \$/100 kg). Le producteur réalise donc un gain SGRM de 4,85 \$/100 kg (209,52 – 204,67) comme l'illustre bien le tableau suivant. Puisque la base prédite est la même lors de la transaction du CLD et à son renversement, l'inclusion de la base dans le prix du CLD n'a donc aucun impact sur la valeur de l'ajustement SGRM.

Le prix total reçu pour les porcs sous CLD

Pour la semaine du 9 au 15 novembre 2014, le prix de pool de la grille Qualité-

Québec a été de 183,61 \$/100 kg à l'indice 100 avec un indice de classement de 110,78. Le producteur a ainsi reçu du marché comptant pour l'abatage des porcs un montant de 203,40 \$/100 kg indice inclus.

Vient aussi s'ajouter au prix comptant l'ajustement SGRM de 4,85 \$/100 kg pour les porcs sous CLD pour un total de 208,25 \$/100 kg indice inclus. Ce montant de 208,25 \$ se rapproche bien du prix du CLD transigé en juin dernier (209,52 \$). Il n'est cependant pas nécessairement tout à fait égal, car, avec le SGRM, c'est le producteur qui assume le risque de la variation entre la base prédite et la base courante.

L'inclusion de la base prédite dans le prix des CLD permet d'estimer plus finement le prix espéré à la livraison des porcs. C'est sa seule utilité dans le CLD. En effet, la base prédite n'a aucun impact sur le montant de l'ajustement SGRM versé à l'éleveur à la livraison des porcs sous CLD.



Sommaire des transactions SGRM de l'exemple

CLD 2014-12	CLD avant base	Base prédite	CLD avec base
12 juin 2014	213,12 \$/100 kg	3,60 \$/100 kg	209,52 \$/100 kg
12 novembre 2014	208,27 \$/100 kg	3,60 \$/100 kg	204,67 \$/100 kg
Ajustement SGRM	4,85 \$/100 kg		4,85 \$/100 kg

Le tableau ci-dessous résume les deux sources de revenus de l'exemple

Sources de revenus	Pool	Indice	Total
1. Comptant	183,11 \$/100 kg	110,78	203,40 \$/100 kg
2. Ajustement SGRM			4,85 \$/100 kg
Total			208,25 \$/100 kg